



# PLANIFICATION CONJOINTE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET SUR LES SUCCESSIONS



## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

La planification conjointe des impôts sur le patrimoine (impôt sur la fortune et impôt de solidarité sur les grandes fortunes) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est l'un des principaux aspects de la planification successorale et nécessite une analyse minutieuse.



## ANALYSE INDIVIDUELLE

Il n'existe pas de règles générales qui s'appliquent automatiquement à tous les membres de la famille. La situation familiale, professionnelle et financière de chaque individu ou groupe familial doit être analysée au cas par cas.



## QUESTIONS À EXAMINER

Possibilité et opportunité d'appliquer l'une des mesures suivantes:

- Possibilité de restructurer le patrimoine familial, afin de créer une entreprise familiale pouvant être exonérée dans le cadre des impôts sur la fortune.
- Possibilité de faire des donations en démembrant le bien si nécessaire.



## RISQUES À COUVRIR

- Toute décision en matière de planification successorale peut entraîner des coûts fiscaux importants et doit être soigneusement étudiée.
- Dans toute planification successorale, la motivation fiscale doit être une motivation parmi d'autres; il n'est généralement pas conseillé qu'elle soit la motivation principale ou unique.



## EXPERTISE

Il est essentiel de demander des conseils juridiques et fiscaux avant de prendre toute décision ou d'entamer toute planification.

## LE RÉSEAU INTERNATIONAL WEALTH PLANNING D'EDMOND DE ROTHSCHILD EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Rédaction achevée au 31 mars 2023.

Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés